



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Creation

Question écrite n° 43942

### Texte de la question

M. Jean-Claude Paix attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'annonce, faite par le Gouvernement, de la suppression de l'aide aux chômeurs createurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE). Le rapport parlementaire de la commission d'enquête sur les aides à l'emploi, en juillet 1996, remettait, certes, en cause le dispositif dans sa forme actuelle mais ne contestait pas le bien-fondé de la mesure. De plus, on s'accorde à dire que l'ACCRE favorise réellement la création d'emplois. Aussi, cette annonce concourt à décourager les createurs de créer leur entreprise, c'est-à-dire au minimum la création de leur propre emploi, comme elle inquiète ceux qui ont encore besoin de conseils dans l'établissement, la réalisation ou le suivi de leur projet. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement à ce propos.

### Texte de la réponse

La loi de finances pour 1997 a prévu la suppression à compter du 1er janvier 1997 de l'aide financière accordée jusqu'alors par l'Etat aux demandeurs d'emploi qui créent leur activité. Toutefois, une exonération temporaire de charges sociales continuera de pouvoir être accordée aux projets dont la réalité, la consistance et la viabilité paraîtront le mieux assurées. Par ailleurs, l'Etat financera l'amélioration de la formation des chefs d'entreprises grâce à la formule des « chèques-conseil ». La loi de finances pour 1997 prévoit de plus de maintenir, au profit des bénéficiaires de minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation de solidarité spécifique) qui souhaiteraient créer leur emploi, le versement de ces minima pendant les six premiers mois de leur nouvelle activité. Il s'agit là d'un effort sensible qui complète le soutien de l'Etat à l'initiative individuelle, y compris celle de nos concitoyens les moins favorisés. Enfin, l'accès des entreprises au marché financier devrait être facilité à l'avenir grâce à l'intervention de la nouvelle banque des petites et moyennes entreprises dont le Gouvernement a décidé la création. Celle-ci aura pour mission de faciliter l'accès au marché financier des entreprises et d'aider ainsi à l'émergence de leurs projets. D'une manière générale, le Gouvernement est convaincu qu'une politique déterminée de réduction des dépenses et des déficits publics accompagnant l'allègement des prélèvements obligatoires permettra d'établir les conditions d'une croissance saine et durable qui est le meilleur moyen de favoriser les créations d'entreprises.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paix Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43942

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 3 mars 1997

**Question publiée le** : 14 octobre 1996, page 5358

**Réponse publiée le** : 10 mars 1997, page 1194